

# **ECOS-Sud - SICYT**

(France - Argentine)

## **APPEL A PROJETS ECOS SUD- SICYT FRANCE- ARGENTINE 2026**

### **Présentation du programme ECOS Sud – SICYT France - Argentine**

Le programme ECOS-Sud entre l'Argentine et la France contribue avec succès, depuis 28 ans, aux échanges académiques, à la production scientifique et à la formation de jeunes chercheurs. Il est financé, côté français, par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), et côté argentin par le Secrétariat à l'Innovation, à la Science et à la Technologie (SICYT), à travers le Sous-secrétariat à la Science et à la Technologie (SSCYT).

L'objectif du programme est de favoriser l'initiation ou le développement de coopérations scientifiques et de relations entre centres de recherche et universités des deux pays, par le soutien de projets de recherche communs d'excellence, pour une durée de 2 ans. Le financement couvre la mobilité des chercheurs, en donnant la priorité à la formation au niveau doctoral et post-doctoral.

Les projets visant à développer des approches pluridisciplinaires sont encouragés, favorisant l'émergence de nouvelles collaborations franco-argentines (thématiques et institutionnelles) et la participation de jeunes chercheurs comme bénéficiaires des projets.

### **Recommandations générales**

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 avril 2026.**

**Domaines thématiques :** L'appel est ouvert aux cinq domaines traditionnels du programme ECOS : - Sciences de la vie - Sciences de la santé - Sciences de l'Univers - Sciences exactes - Sciences humaines et sociales.

**Secteurs stratégiques prioritaires:** Agro-industrie ; Énergie et mines ; Économie de la connaissance et innovation ; Santé. Sont également incluses les technologies transversales telles que : - Intelligence artificielle - Biotechnologie et nanotechnologie - Technologies spatiales et satellitaires - Technologies de l'information et de la communication y compris les méthodologies des sciences sociales appliquées aux thématiques prioritaires.

À titre de référence pour l'identification et la sélection des domaines thématiques, il est recommandé d'utiliser les **Orientations stratégiques en innovation, science et technologie (2025-2027)**.

## **INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPEL À PROJETS ECOS-SICYT 2026 POUR LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ENTRE L'ARGENTINE ET LA FRANCE**

### **1. Type de projets concernés**

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- Favorisent la structuration de nouvelles collaborations de recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.
- Impliquent des partenariats développant des projets à impact socio-économique.

# ECOS-Sud - SICYT

(France - Argentine)

- Encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays.
  - Génèrent un impact sur le groupe de recherche, le secteur productif et le développement scientifique et technologique des pays.
  - Sont orientés vers l'interaction avec le secteur productif, incluant des preuves de concept et des validations en laboratoire visant la génération de prototypes ou d'outils présentant un certain degré de maturité technologique et un potentiel de protection intellectuelle.
  - Consolident des actions conjointes futures, des réseaux de collaboration et/ou de nouveaux projets.
  - Disposent déjà d'accords avec le secteur productif pour le transfert de connaissances et/ou de technologies.
  - Facilitent l'accès à de nouvelles sources de financement externe afin d'assurer la continuité et la durabilité des projets.
  - Intègrent, côté argentin, des professionnels issus du secteur productif en tant que membres collaborateurs du projet.
  - Explicitent un potentiel d'interaction avec le secteur productif ainsi que les bénéfices en matière de formation des jeunes chercheurs, tant dans le projet que dans la justification des mobilités proposées.

## 2. Conditions d'éligibilité des équipes

### POUR L'ÉQUIPE FRANÇAISE

- Le responsable français du projet doit être un chercheur en activité qui développe ses activités au sein d'un laboratoire/centre reconnu (évalué par le HCERES). Un jeune chercheur non titulaire de l'HDR peut toutefois diriger le projet, à condition qu'au moins un membre de l'équipe française, titulaire de l'HDR, soit impliqué dans l'encadrement des doctorants.
  - Un chercheur ne peut présenter qu'un seul projet par appel.
  - Si plusieurs laboratoires/centres français sont impliqués, ils désignent en concertation un seul responsable scientifique.
  - C'est l'établissement de rattachement du responsable qui soumet le dossier au Comité ECOS-Sud.
  - Pour chaque projet, les deux équipes doivent être constituées de deux chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents ; un post-doctorant n'est en aucun cas considéré comme un membre stable.
  - Chaque équipe doit inclure au moins un doctorant. Si le doctorant n'est pas identifié au moment du dépôt, le financement disponible ou prévu pour une bourse doctorale doit être indiqué. Le doctorant devra être sélectionné ou disposer d'un financement avant le début du projet. À défaut, le projet sera déclaré non éligible.
  - Les CV (2 pages max selon le format pré-défini) des participants seniors, des post-doctorants et des doctorants (le cas échéant) doivent être inclus.
  - Les chercheurs qui font partie d'un projet ECOS-Sud-SICYT en cours, que ce soit en tant que membre responsable ou collaborateur, ne peuvent pas être membres de l'équipe de travail d'un nouveau projet.

# ECOS-Sud - SICYT

(France - Argentine)

- Le renouvellement d'un projet en cours ou déjà financé n'est pas possible. Les projets qui ont déjà reçu un financement de ce programme ne seront pas éligibles pour une nouvelle demande immédiatement après leur achèvement et la validation du rapport final. La durée minimale avant une nouvelle présentation est d'un an après la cloture et l'approbation du rapport final.
- La langue officielle de soumission est l'anglais. La proposition doit être téléchargée via la plateforme ECOS. Si les auteurs le souhaitent, ils peuvent joindre, à titre informatif, une version en français et/ou en espagnol, à condition qu'elle soit équivalente à la version anglaise. En cas de divergences, la version anglaise prévaudra à toutes fins d'évaluation. Si des incohérences substantielles sont détectées, leur correction pourra être exigée dans le délai indiqué ; à défaut, la présentation pourra être déclarée irrecevable.
- Présentation et enregistrement. Chaque projet sera présenté une seule fois via la plateforme ECOS (MoveON), en joignant à cette même candidature les informations et les documents correspondant aux deux équipes. La plateforme attribuera un identifiant unique à la candidature, qui servira de code de référence du projet pour toutes les étapes (admissibilité, évaluation, sélection et suivi). La SICYT pourra attribuer un code interne de gestion, toujours lié à l'identifiant unique de la plateforme.
- Pour les équipes de travail ayant déjà bénéficié d'un financement ECOS-Sud-SICYT, la sélection éventuelle d'un nouveau projet sera subordonnée à l'approbation préalable du rapport scientifique final du projet précédemment financé. Si l'évaluation dudit rapport est négative, les équipes de travail ne pourront pas se présenter à un nouvel appel à projets tant qu'elles n'auront pas présenté un nouveau rapport comprenant au moins un article cosigné par des membres des deux équipes associées et accepté ou publié dans une revue indexée ou un équivalent pour les disciplines des sciences humaines et sociales (par exemple, actes de grands colloques et actes de congrès, uniquement dans le cas des sciences humaines et sociales). La liste des auteurs de cet article devra inclure les responsables du projet et les membres de leurs équipes, et mentionner le financement du programme ECOS-Sud-SICYT dans le format suivant : « cette publication s'inscrit dans le cadre d'un projet ECOS Sud - SICYT cofinancé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) pour la partie française et le Secrétariat à l'Innovation, la Science et la Technologie pour la partie argentine », en incluant le code du projet ECOS.

## POUR L'EQUIPE ARGENTINE

Le responsable argentin du projet doit obligatoirement être un chercheur en activité appartenant au système scientifique et technologique argentin et faire partie d'un institut de formation/recherche argentin, d'un laboratoire ou d'un centre. Les chercheurs responsables doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent dans des disciplines pertinentes pour cet appel à projets. Ils doivent être des leaders actifs en matière de recherche, avec une attention particulière portée aux réalisations de recherche impactantes et novatrices. Une expérience dans des projets de R&D et dans le transfert, la mise en relation et/ou l'application des résultats dans le secteur socio-productif sera particulièrement appréciée, lorsque cela est pertinent selon la discipline. Le responsable argentin d'un projet (directeur) doit obligatoirement être en mesure de diriger son groupe de recherche.

# **ECOS-Sud - SICYT**

*(France - Argentine)*

- Si plusieurs laboratoires/centres argentins font partie de l'équipe de travail, ils doivent désigner conjointement un seul responsable scientifique.
- L'institution d'origine du responsable est celle qui soumet le projet à la SICYT/SSCYT.
- Un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet par appel.
- Chaque équipe de recherche doit compter au minimum deux chercheurs permanents. De même, l'agrément des équipes est conditionné à la présence parmi leurs membres d'étudiants de master, doctorat et/ou post-doctorat.
- Les CV courts (2 pages max selon le format pré-défini) des participants seniors, des post-doctorants et des doctorants doivent être inclus.
- Les chercheurs participant à une subvention ECOS en cours, que ce soit en tant que membre responsable ou collaborateur, ne peuvent pas faire partie de l'équipe de travail d'un nouveau projet.
- Le renouvellement d'un projet en cours ou précédemment financé n'est pas possible. Les projets qui ont déjà bénéficié d'un financement au titre de ce programme ne seront pas éligibles à une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement et l'approbation du rapport final. Le délai minimum pour une nouvelle candidature est d'un an.
- La langue officielle de la candidature est l'anglais. La proposition doit être téléchargée via la plateforme ECOS. Si les auteurs le souhaitent, ils peuvent joindre, à titre informatif, une version en français et/ou en espagnol, à condition qu'elle soit équivalente à la version anglaise. En cas de divergences, la version anglaise prévaudra à toutes fins d'évaluation. Si des incohérences substantielles sont détectées, leur correction pourra être exigée dans le délai indiqué ; à défaut, la candidature pourra être déclarée irrecevable.
- Présentation et enregistrement. Chaque projet sera présenté une seule fois via la plateforme ECOS (MoveON), en incluant dans cette même candidature les informations et la documentation correspondant aux deux équipes. La plateforme attribuera un identifiant unique à la présentation, qui servira de code de référence du projet pour toutes les étapes (admissibilité, évaluation, sélection et suivi). La SICYT pourra attribuer un code interne de gestion, toujours lié à l'identifiant unique de la plateforme.
- Pour les équipes de travail ayant déjà bénéficié d'un financement ECOS-Sud-SICYT, la sélection éventuelle d'un nouveau projet sera subordonnée à l'approbation préalable du rapport scientifique final du projet précédemment financé. Si l'évaluation dudit rapport est négative, les équipes de travail ne pourront pas se présenter à un nouvel appel à projets tant qu'elles n'auront pas présenté un nouveau rapport comprenant au moins un article cosigné par des membres des deux équipes associées et accepté ou publié dans une revue indexée ou un équivalent pour les disciplines des sciences humaines et sociales (par exemple, actes de grands colloques et actes de congrès, uniquement dans le cas des sciences humaines et sociales). La liste des auteurs de cet article devra inclure les responsables du projet et les membres de leurs équipes, et mentionner le financement du programme ECOS-Sud-SICYT dans le format suivant : « cette publication s'inscrit dans le cadre d'un projet ECOS Sud - SICYT cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) pour la partie française et le Secrétariat à l'Innovation, la Science et la Technologie pour la partie argentine », en incluant le code du projet ECOS.

### **3. Critères d'évaluation des projets**

# ECOS-Sud - SICYT

(France - Argentine)

La sélection est réalisée sur la base de l'excellence du projet et des équipes, indépendamment du champ disciplinaire. Une priorité sera donnée aux projets favorisant la valorisation et le transfert technologique dans les secteurs stratégiques.

Les critères d'évaluation des projets sont :

Les aspects qui seront évalués sont les suivants :

- La pertinence du projet en fonction du thème et de la qualité scientifique du projet et des équipes de travail. Pour le thème, les outils analytiques spécifiques seront pris en compte, ainsi que les thèmes de recherche auxquels ils entendent contribuer.
- La participation active de jeunes chercheurs, en particulier de doctorants (obligatoire pour l'équipe française) et/ou de post-doctorants (dans le cas de l'équipe argentine) ;
- La valeur ajoutée de la coopération pour les deux laboratoires/centres, la complémentarité et l'équilibre de la participation entre les équipes françaises et argentines.
- La qualité du plan de travail prévu pour les deux années de collaboration, accompagné d'une justification claire du budget demandé à ECOS pour la première année ;
- L'impact sur la formation des doctorants, les objectifs et les détails pertinents du plan de travail prévu pour leurs séjours dans les laboratoires et centres d'accueil.
- Les CV succincts (2 pages maximum selon un format prédéfini) des chercheurs seniors, des post-doctorants (le cas échéant) et des doctorants (s'ils sont déjà identifiés au moment de la présentation).
- Les résultats scientifiques et/ou industriels attendus (co-publications, brevets).
- Les perspectives de développement et de maintien à long terme des partenariats établis.
- Le degré de consolidation de la collaboration. La priorité sera donnée aux collaborations nouvelles ou naissantes.

## 4. Comité de sélection

Les projets éligibles feront l'objet d'une évaluation scientifique distincte pour chacune des deux parties, qui sera réalisée par des experts anonymes désignés par les comités ECOS-Sud en France et SICYT/SSCYT en Argentine. Les comités des deux pays se réuniront ensuite lors d'une rencontre binationale afin de comparer les évaluations et de sélectionner conjointement les projets pouvant bénéficier d'un financement.

Le Comité français et le Comité argentin demanderont aux responsables du projet de proposer chacun **5 experts scientifiques n'ayant aucun conflit d'intérêts (personnels ou liés à des publications au cours des 5 dernières années) pour l'évaluation de leur projet.**

## 5. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets (FRANCE)

Le financement des projets est accordé pour une durée de 2 ans, non renouvelable. Au cours de la première et de la deuxième année, le financement français apportera son soutien aux séjours suivants :

- Un chercheur senior pour une durée maximale de 14 jours (ECOS-Sud prend en charge les frais de transport aller-retour et les indemnités journalières conformément à la réglementation française en vigueur) ;
- Un doctorant et/ou des boursiers postdoctoraux pour une durée maximale de 30 jours, des prolongations pouvant être envisagées à titre exceptionnel si elles sont justifiées et si la

# **ECOS-Sud - SICYT**

*(France - Argentine)*

situation budgétaire le permet (ECOS-Sud prend en charge les frais de transport aller-retour et les indemnités journalières conformément à la réglementation française en vigueur) ;

En règle générale, compte tenu du budget disponible, il est prévu de financer au maximum un séjour de chercheurs seniors et un séjour d'étudiants/boursiers en formation par an au cours des deux années consécutives.

Les autres financements consacrés au projet seront à la charge des institutions et des agences qui les accordent.

Le budget correspondant à chaque projet sera communiqué au début de chaque année du projet. Pour les financements provenant d'ECOS-Sud, tout budget non utilisé au cours de l'année en cours ne pourra être reporté à l'année suivante.

**N.B :** Les post-doctorants français sont considérés par ECOS SUD comme des seniors pour l'attribution des mobilités

## **Modalités de fonctionnement et de suivi des projets (ARGENTINE)**

Le financement des projets durera deux ans et ne sera pas renouvelable. Au cours de la première et de la deuxième année, le financement argentin apportera son soutien à l'un des séjours suivants.

- Un chercheur senior pour une durée maximale de 14 jours. Le SICYT/SSCYT accorde une subvention pour les frais de transport aller-retour et les indemnités journalières des Argentins, conformément à la réglementation en vigueur : RESOL-2025-40-APN-SICYT JGM et ses modifications et compléments, qui régit les dépenses finançables par le SICYT/SSCYT.
- Un étudiant en doctorat et/ou des boursiers postdoctoraux pour une durée maximale de 30 jours. La SICYT/SSCYT accorde une subvention pour les frais de transport aller-retour et les indemnités journalières pour les Argentins, conformément à la réglementation en vigueur - RESOL-2025-40-APN-SICYT JGM et ses modifications et compléments, qui régit les dépenses finançables par cette SICYT/SSCYT.

En règle générale, compte tenu du budget disponible, il est prévu de financer au maximum un séjour de chercheurs seniors ou un séjour d'étudiants/boursiers en formation par an et par projet.

Les autres financements consacrés au projet seront à la charge des institutions et des agences qui les accordent.

Habituellement, et sauf décision contraire des agences de financement, chaque partie finance ses ressortissants.

## **6. Propriété intellectuelle**

Il appartient aux chercheurs français et argentins, notamment aux responsables de projets, de prendre toutes dispositions utiles afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des projets conjoints.

# **ECOS-Sud - SICYT**

(France - Argentine)

Les porteurs de projets sont invités à lire attentivement la note ci-dessous intitulée « Guide de bonnes pratiques » portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet Appel d'offre peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique et Intelligence Economique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

## **7. Modalités pratiques de soumission d'un projet**

Le calendrier 2026 prévu est le suivant :

- **Dépôt des projets : formulaire et documents annexes :**  
<https://paris13.moveonfr.com/form/6931b4a662f286d38205e3ba/fra>
- **Date limite de réception des projets : 15 avril 2026**
- **Date limite de réception des signatures et aval institutionnel : 30 avril 2026**
- **Evaluation des projets : 7 semaines, à partir de la date de cloture de l'AAP**
- **Réunion conjointe des comités ECOS-Sud et SICYT/SSCYT : fin juin 2026.**
- **Notification des décisions : juillet 2026**
- **Début des projets : août 2026**

## **8. Contacts pour le programme :**

**Pour la partie française:**

**Secrétariat ECOS Sud : Nadia DA SILVA** [Ecos.Sud@univ-paris13.fr](mailto:Ecos.Sud@univ-paris13.fr)

**Président du comité scientifique français : M. Frédéric JAISSER**

**Pour la partie argentine :**

**Secrétariat ECOS Sud Argentine SICYT : Mónica Silenzi/ Ana Libonatti**

[cooperacioninternacionalcyt@sicyt.gob.ar](mailto:cooperacioninternacionalcyt@sicyt.gob.ar)

**Présidente du comité scientifique argentin : Dra Vanesa Gottifredi**